

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS589

présenté par
M. Bazin, rapporteur

ARTICLE 9

- I. – Supprimer les alinéas 10 à 14.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 48.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir l’écriture de l’article 9, antérieurement à l’adoption de l’amendement n° 76 de M. Milon au Sénat, contre l’avis de la commission et du Gouvernement, et à rétablir ainsi la rédaction de l'article adoptée en commission mixte paritaire